

Madame, Monsieur,

La prérentrée de la 2^e année du BUT GEA – formation initiale aura lieu :
Jeudi 03 septembre 2026 à 09h30.

Vous devez vous présenter à ces date et heure à l'adresse suivante :

**Université Paris Nanterre
200 avenue de la République - 92000 Nanterre
Amphithéâtre A2 (Bâtiment Rémond)**

Vous êtes priés de fournir le jour de la prérentrée :

- Votre attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2026-2027.

Ces documents sont obligatoires : je vous remercie de veiller à vous en munir sans faute.

À l'occasion de cette réunion vous seront présentées le programme de la formation BUT GEA ainsi que l'organisation du département GEA et de l'IUT de Ville-d'Avray.

Les enseignements débuteront **le même jour à 13h30.**

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative, avant la rentrée, selon les modalités indiquées sur la page suivante :

<https://cva.parisnanterre.fr/realiser-son-inscription>

De même, il est important que vous activiez et consultiez régulièrement votre adresse électronique @parisnanterre.fr, qui constituera à compter de la rentrée la seule adresse utilisée par l'équipe pédagogique. Cette adresse vous permet également d'accéder à toutes les ressources de l'université. Les informations concernant le fonctionnement de la messagerie se trouvent sur cette page :

<https://dri.parisnanterre.fr/fonctionnement-de-votre-boite-mail-a-luniversite-de-nanterre/>. Je

reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

David RAUX
Chef du département GEA
IUT de Ville-d'Avray, site de Nanterre

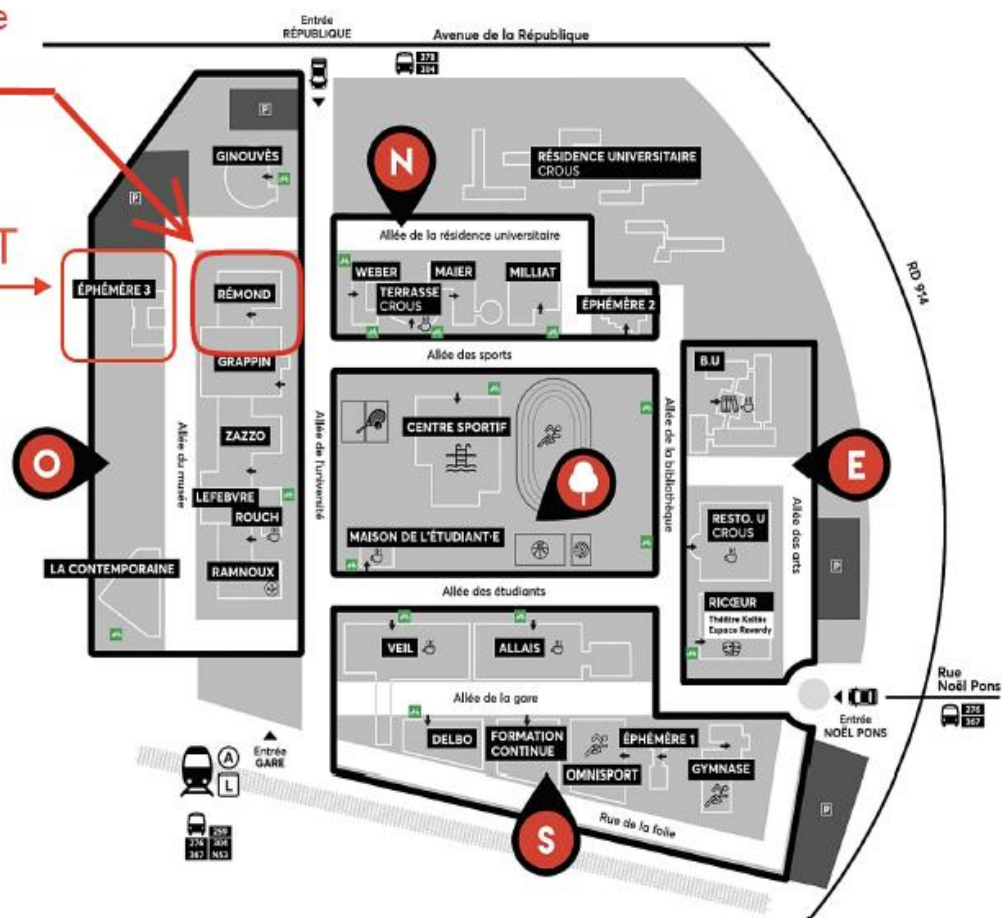
Email : draux@parisnanterre.fr

Plan d'accès au Campus de Nanterre

RER **A**
SNCF **L** Nanterre Université

Présentation de
rentrée

IUT



Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville-d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès de votre département d'accueil via l'adresse referents-handicap-gea@iut.parisnanterre.fr.
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant la réunion de l'équipe plurielle** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. **L'équipe plurielle se réunira le 13 octobre 2026** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention pour les nouveaux étudiants : la procédure est à suivre même si un handicap reconnu a donné lieu à un aménagement les années antérieures.

Les étudiants déjà inscrits à l'IUT et bénéficiant d'un aménagement valable sur l'ensemble du cursus ne doivent pas effectuer de nouvelle demande, sauf changement.

Si besoin, à l'issue de chaque semestre, un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).